

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-michele poitras](#)

<https://www.cadre21.org/membres/852f562e73c7ac0bbb349640>

Date d'obtention : 2021-03-16 15:07:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- * Que je dois toujours contacter les policiers à la fin de mon intervention.
- * Que l'investigateur, je ne dois pas lui poser des questions, mais bien lui confisquer son téléphone et appeler la police.
- * Que lorsque c'est un parent qui vient à notre rencontre, nous devons immédiatement les référer aux services de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

le protocole à suivre est beaucoup plus clair. Je sais maintenant les étapes à suivre pour suivre le bon protocole.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- De 1 - ne pas regarder la photo,
- de 2- de confisquer le cellulaire que la police pourra remettre suite à leur enquête